

## Coronavirus (COVID-19)

### Adaptation de la capacité d'accueil extrafamilial de jour

A la suite de la décision du Conseil fédéral du 13 mars 2020, la SA ERVEO peut accueillir les enfants dont les deux parents sont actifs dans les domaines professionnels suivants :

- personnel de la santé selon la liste suivante : médecins, employés des hôpitaux, employés des EMS, des CMS, des OSAD, infirmières indépendantes, pharmaciens et employés de pharmacies, employés de l'OCVS et des services de sauvetage, vétérinaires ;
- personnel des instituts spécialisés, des foyers d'éducation spécialisée ;
- personnel des hébergements collectifs du domaine de l'asile ;
- personnel de sécurité (police, pompiers, armée, PCi, prisons, ambulanciers) ;
- personnel en charge du service d'accueil à l'école ou en crèche/UAPE ;
- personnel en charge des tâches régaliennes indispensables (toute profession communale ou cantonale indispensable au bon fonctionnement de la société ; notamment la voirie, personnel en charge du maintien des installations techniques) ;
- personnel indispensable d'entreprise de vente et/ou production de produit alimentaire ; pour cette dernière catégorie, l'accueil est possible pour autant que cela ne préterite la garde d'enfant d'une des catégories citées ci-dessus.

Cependant, suivant les recommandations du Service cantonal de la jeunesse, au cas où **un seul des parents** fait partie de ces catégories et que l'autre parent doit impérativement travailler, il est envisageable, après analyse de la situation par la responsable de la structure d'accueil et dans la mesure où cela ne préterite pas la garde d'enfant remplissant entièrement les critères d'admissions, qu'un accueil soit possible.

Si vous entrez dans les critères ci-dessus et que vous n'avez aucune autre solution pour la garde de vos enfants, merci de nous contacter au 077/446.84.99 ou par mail à :

[raphaelle.buchilly@ep-orsieres.ch](mailto:raphaelle.buchilly@ep-orsieres.ch)

La responsable de la Structure d'accueil se tient à votre disposition pour tout complément d'information.